



DECISION 2023-02
Fixant la composition de la
Commission Des Usagers

Le Directeur du Centre Hospitalier de Novillars,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1112-3 et L. 1112-79 à L1222-94 ;
- Vu le règlement intérieur de la Commission Des Usagers approuvé en séance du 12 mars 2021 ;

DECIDE

Article 1 :

La composition nominative de la Commission Des Usagers est fixée ainsi à compter du 13 janvier 2023 :

Membres de droit

Président

M. Grégoire MATHIEU, Directeur délégué

1 médiateur médical et son suppléant

Mme le Dr Elise MAILLET, titulaire

M. le Dr Rémi JEANNIN, suppléant

1 médiateur non médical et son suppléant

Mme Julie SCHAEGIS, titulaire

M. Arnaud ROLIN, suppléant

2 représentants des usagers et leurs suppléants

M. Gilles LORIMIER (ARGOS 2001), titulaire 1

Mme Marie-France GIBEY (UNAFAM 25), Vice-Présidente, titulaire 2

M. Xavier DREUX (AIDE BFC), suppléant 1

Mme Marie-Josèphe LEQUE (UNAFAM 25), suppléant 2

Membres avec voix consultative

1 représentant du Conseil de Surveillance

Mme Corinne RONCARI, titulaire

1 représentant de la Commission Médicale d'Établissement

M. le Dr Edgar TISSOT

M. le Dr Rémi JEANNIN, suppléant

1 représentant de la Commission du Service Infirmier, de Rééducation et Médico-technique et son suppléant

M. Olivier LUTZ, titulaire

M. Guillaume ROMARIN, suppléant

3 représentants du Comité Social d'Établissement

- Sud Santé

Mme Chantal MONTEIRO, titulaire

Mme Aurore GRIBOS, suppléante

- Force Ouvrière

M. Lionel TOURNIER, titulaire

Mme Valérie ETIENNEY, suppléante

- CGT

M. Jan-Marc SZOBLIK, titulaire

La Présidente de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique (CSIRMT)

Mme Géraldine HEZARD, Présidente CSIRMT

La responsable qualité et gestion des risques

Mme Anne PEQUIGNOT, responsable qualité

Mme Véronique BOULY, secrétaire qualité

Article 2 :

Durée des mandats :

Le président et le vice-président sont élus pour un mandat de trois ans renouvelables deux fois.

Les deux médiateurs et les représentants des usagers sont élus pour un mandat fixé à 3 ans renouvelables.

Le mandat du représentant légal de l'établissement, ou son représentant, prend fin en même temps que les fonctions au titre duquel il a été désigné.

Fait à Novillars, le 13 janvier 2023.

Le Directeur
Le Directeur délégué
Grégoire MATHIEU
Florent FOUCARD
DOUBS

